

Rapport du Président

Commission permanente du lundi 20 juin 2022 N° CP-2022-6-12-12 N° applicatif 3666

12 ème **Commission**Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur Service jeunesse

Service consulté

SUBVENTIONS EN FAVEUR D'ASSOCIATIONS METTANT EN OEUVRE DES PROJETS MÉMORIELS À DESTINATION DES JEUNES ALSACIENS

Résumé: Le 4 avril 2019, le Conseil départemental du Bas-Rhin a adopté un Plan de 10 actions contre l'antisémitisme, le racisme et la haine (CD/2019/008). La Collectivité européenne d'Alsace entend poursuivre ce combat, notamment par un soutien au travail de mémoire, plus particulièrement à destination des jeunes.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant total de 3 500 € à plusieurs associations œuvrant dans ce domaine.

PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION UN BOUT DE CHEMIN POUR L'EDITION D'UN OUVRAGE MEMORIEL INTITULE « LES LETTRES D'IRMA »

Créée en 2009, l'association Un Bout de Chemin a pour but de sensibiliser le public à l'engagement citoyen. Elle propose notamment des bourses de voyage à des personnes qui désirent développer un projet sur un sujet européen. Elle a par ailleurs créé le label Un Bout de Chemin Edition pour publier des ouvrages sous forme de récits de vie, de carnets de voyage ou de pièce de théâtre, qui témoignent d'un engagement citoyen et qui contribuent à entretenir la transmission d'une histoire personnelle inscrite dans l'histoire collective. Elle vise ainsi à créer l'opportunité de débattre dans les écoles et sensibiliser les jeunes générations au rôle qu'elles peuvent jouer dans la vie collective.

Après avoir publié « Vivre et mourir à la guerre » et « 1940 : retours dans l'Alsace annexée », l'association a entrepris de faire paraître « Les lettres d'Irma. De Nancy à Ecrouves, fragments d'une correspondance, mars 1943 - mars 1944 », qui retracent les échanges épistolaires d'une mère, Irma Bloch, avec son fils Marcel, parti rejoindre la zone libre. Irma et son époux, quant à eux, seront internés au Centre de Séjour Surveillé d'Ecouvres en 1943, où malgré la dureté des conditions de détention et les privations, le courrier fonctionnait ; le contenu de l'ouvrage retrace cette correspondance. En 1944, les parents de Marcel seront déportés à Auschwitz. Aucun des deux n'en reviendra.

Le tirage de l'ouvrage serait de 500 exemplaires, à paraître dans le courant de l'année 2022. Le budget alloué à l'ensemble du projet est de 10 600 $\mathfrak C$, incluant la conception et la traduction des lettres, ces dernières ayant été rédigées en allemand pour échapper à la censure, avec des mots en yiddish ou en judéo-alsacien. Le prix du livre est estimé à 25 $\mathfrak C$. L'association sollicite une subvention de 9 100 $\mathfrak C$.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 000 € à l'association un Bout de Chemin pour l'édition d'un ouvrage à vocation mémorielle intitulé « Les Lettres d'Irma ».

La commission Eurométropole de Strasbourg, réunie le 7 juin 2022, a émis un avis favorable à cette proposition.

PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION STOLPERSTEINE EN FRANCE POUR LA POSE DE PAVES MEMORIELS

L'association Stolpersteine en France a pour objet la pose de « pavés de la mémoire » dans des communes où des personnes ont été victimes de la barbarie nazie. Les premières poses ont eu lieu en Alsace au printemps 2019. Les deux Présidents des Départements alsaciens avaient à ce moment-là parrainé ces premières poses qui ont eu lieu à Herrlisheim-près-Colmar et à Muttersholtz.

Depuis cette date de nombreuses Communes ont accepté de rentrer dans cette démarche mémorielle qui tend également à lutter contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de haine des autres. Il est à noter que dans beaucoup de cas, des classes d'élèves des collèges alsaciens travaillent sur cette thématique et participent à la cérémonie de pose de Stolpersteine dans les villes ou villages où se situe leur établissement scolaire.

L'association a pour projet de poser 69 nouveaux pavés dans 8 communes d'Alsace en 2022. Elle sollicite une subvention à hauteur de 3 036 € pour contribuer à couvrir leurs frais de fabrication, notamment pour les victimes qui n'ont plus de descendants.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 500 € à l'association Stolpersteine en France pour la pose de pavés mémoriels à travers l'Alsace.

La commission Centre Alsace et de l'équité territoriale, réunie le 30 mai 2022, a émis un avis favorable à cette proposition.

Au vu de ce qui précède, il est proposé :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement en faveur d'associations luttant contre les discriminations, pour un montant total de 3 500 €, selon le détail figurant en annexe 1.

Il est précisé que chacune de ces subventions fera l'objet d'un versement unique.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O003	P207E01	T50	(1093) 65-65748-338	3 500 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

()

Frédéric BIERRY